



RENFORCER LES CAPACITES DU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL AFIN D'ASSURER LE RESPECT DE LA LEGISLATION DANS L'INDUSTRIE TEXTILE HAITIENNE



La législation Hope II et le projet

En 2006, le Congrès américain a promulgué la loi HOPE élargissant les traitements préférentiels pour les vêtements haïtiens. En 2008, ces traitements ont été encore élargis par la législation HOPE II ; la nouvelle législation instaurait également de nouvelles normes et de nouveaux programmes pour renforcer et surveiller les conditions de travail dans le secteur du vêtement. En 2010, la loi HELP a été promulguée afin d'élargir plus encore ces traitements préférentiels.

Afin d'être en conformité avec la loi HOPE/HOPE II et HELP, Haïti a dû travailler avec l'OIT pour développer un programme d'assistance technique financé par USDOL pour :

- (i) évaluer et promouvoir la conformité aux normes fondamentales du travail et à la législation nationale du travail dans les usines éligibles aux tarifs préférentiels dans le cadre de HOPE I et
- (ii) apporter un support au gouvernement haïtien afin de renforcer leur capacité dans le processus d'inspection et de contrôle des usines.

Le projet décrit ici vise à la réalisation de la deuxième composante (ii) de ce programme. La première composante est réalisée par le programme Better Work Haiti.

UNE VOIX

Dimanche Innocent est inspecteur du travail au Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) haïtien et membre de la « Task Force » du Projet de l'OIT. Il a bénéficié de formations afin de renforcer ses capacités à conduire des visites d'inspection. Aujourd'hui M. Innocent peut affirmer que « Grâce au Projet, le service réalise des visites d'inspection en bonne et due forme; tant en matière des droits fondamentaux au travail qu'en Santé et Sécurité au travail ».

PROBLEMATIQUE

En Haïti, les services d'inspection du travail et de conciliation du MAST, et le bureau de la Médiatrice Spéciale du Travail de l'Industrie de la Confection Vestimentaire ne disposent pas des moyens et de la formation nécessaires pour prévenir et résoudre les conflits et assurer la conformité des usines textiles avec le droit du travail. En outre, ils utilisent des outils dépassés et collaborent peu avec les autres institutions et organisations d'employeurs et de travailleurs. Le gouvernement haïtien doit répondre à ces défis pour faire appliquer la loi et protéger les travailleurs de l'industrie textile.

Les conditions de travail, les rapports professionnels, ainsi que la protection de la santé des travailleurs, font partie de ces enjeux.

STRATEGIE

L'OIT contribue à l'amélioration de la conformité des entreprises textiles avec le droit du travail à travers le renforcement du système d'inspection du travail en complémentarité avec le programme Better Work Haïti.

Tout d'abord, le Projet renforce les capacités du Ministère et de ses inspecteurs du travail pour rendre plus efficace le contrôle des entreprises textiles. En parallèle, le Projet s'assure que les services de conciliation du Ministère et le Bureau de la Médiatrice Spéciale du Travail acquièrent les compétences nécessaires pour mieux prévenir et gérer les conflits. Le gouvernement n'étant pas le seul acteur impliqué pour assurer la conformité des usines textiles avec le droit du travail, le Projet veille à ce que les travailleurs et employeurs s'impliquent davantage dans ce processus de mise en conformité. Enfin, ce système ne peut être viable que si les violations des droits du travail sont correctement sanctionnées. Le Projet a donc intégré une composante visant à soutenir la formation des juges en charge des dossiers relatifs aux violations du droit du travail.



RESULTATS-CLES

- **18 cadres du MAST, constituant une "Task Force"** composée de 11 inspecteurs du travail et 7 autres cadres de la direction du travail ont reçu une formation approfondie en matière d'inspection du travail. Les cadres de la Direction du Travail ont en retour commencé à former les inspecteurs n'ayant pas bénéficiés des formations permettant ainsi de multiplier l'impact des formations apportées par le BIT.
- **Un plan stratégique d'inspection** pour le secteur textile a été adopté par le MAST début 2015 et un nouveau plan d'inspection pour 2016 a été développé.
- **46 visites d'inspection** ont été réalisées par la Taskforce au cours de l'année de 2016 dans le secteur textile.
- **90% des usines textiles ont été inspectées** par les inspecteurs de la Task Force lors de visites non annoncées ou en tandem avec les conseillers de Better Work.
- **Des profils de postes juniors et séniors ont été développés** en vue d'accroître la motivation du personnel, de réduire les taux de rotation, et de permettre la progression des carrières au sein de l'inspection du travail.
- **12 conciliateurs ont été identifiés puis formés**, en consultation avec le Ministère grâce à l'appui du Service Fédéral de Médiation et de Conciliation des États-Unis.
- Des **équipements** tels que des ordinateurs portables ont été fournis à la Direction du Travail pour faciliter le travail de la Direction et en particulier des membres de la Task Force.
- Une **étude connaissances, attitudes et pratiques** sur les questions des droits fondamentaux au travail et de santé sécurité au travail a été menée auprès des employeurs et travailleurs de l'industrie permettant de déterminer quelles thématiques précises sur lesquelles le projet doit se focaliser pour répondre à leurs besoins.
- Une **visite d'échange en Guadeloupe** entre les Inspecteurs haïtiens et les inspecteurs français a été menée.
- Un **manuel d'Inspection du Travail** a été développé ainsi qu'un **Guide sur la Santé et Sécurité au Travail** appliqué dans le secteur textile.

LE PROGRAMME EN BREF

Le donateur: United States Department of Labor (USDOL)

Durée : Novembre 2013 – Décembre 2017

Les partenaires nationaux & internationaux : MAST, OMRH, les Organisations de travailleurs et d'employeurs haïtiennes, EMA, AFETI, FMSC, ILO- ITC-Turin.

Contact : Bureau de coordination de l'OIT Haïti - 2 Juvénat 1, Pétionville, Haïti, Patrice Laventure, laventure@ilo.org

Modèle d'intervention du Projet

